

DRDNC
Direction Régionale
des Douanes et Droits Indirects

Nouméa, le **14 DEC. 2012**

1, rue de la République
98 845 Nouméa Cedex
Tél. 26 53 00 – Fax. 27 64 97
Courriel : douanes.nc@offratel.nc
Site Internet : www.douane.gouv.nc

Réf. : **1 2 0 0 1 8 9 7**

AVIS AUX OPÉRATEURS

OBJET : Nouvel imprimé Certificat de remboursement.

Mesdames et Messieurs les opérateurs sont informés de la mise à jour de l'imprimé à servir à l'appui de la demande de remboursement de droits et taxes.

Ce certificat de remboursement, disponible sur le site internet de la douane www.douane.gouv.nc/ rubrique professionnels et présenté en pièce jointe est exigible à compter du 1er janvier 2013.

Pour limiter les effets de mise en place liés au délai d'instruction des dossiers, ce nouvel imprimé sera produit dès à présent. Les certificats présentés à l'appui des demandes en cours de traitement à ce jour devront être remplacés.

Il est rappelé que le certificat de remboursement ne doit comporter aucune autre information que celles expressément prévues : ni cachet, ni référence interne de l'opérateur, par exemple.

Le directeur régional, pi



Christophe LAINE

Diffusion Internet, CCI, SPADET, Intranet, tous bureaux pour affichage

